

LA FEMME DISTINGUÉE.

C'est une charmante chose que la distinction ; mais il ne faut pas qu'elle dégénère en prétention et en manières.

Lorsqu'une femme entend le ménage et les affaires ; qu'elle est agréable et plait dans le monde ; qu'elle a de l'esprit, sait lire et causer, elle forme par l'association de ces diverses qualités un être harmonieux que je nommerai la femme distinguée, c'est à dire la femme capable de tout animer dans sa famille, de tout comprendre, et d'agir ; la femme qui sait être aimable sans être légère, soignée de sa personne sans être frivole ; la femme qui gouverne la vie en se pliant à ses exigences ; qui en accepte la partie matérielle sans la négliger, mais sans s'y absorber ; qui en fait, si je puis dire ainsi, le piédestal d'une vie plus élevée. Son âme pulse alors dans les nobles sentiments le courage de tous les dévouements ; son intelligence trouve dans le culte du beau, dans le commerce des grands esprits et l'habitude des solides pensées, ce sens élevé que Joubert appelait le sens exquis, et qu'il voulait faire pénétrer dans le bon sens pour rendre celui-ci plus que jamais le maître de la vie humaine : maître sage et soigneux des intérêts matériels comme de tous les autres, et qui, dans cette science supérieure qu'on appelle la science de la vie, sait en coordonner tous les éléments, faire à chaque besoin de l'âme et du corps, aux aspirations de l'esprit et aux convenances sociales, la part conforme à l'âme, au devoir et à la dignité de l'âme humaine.

Toute femme, lorsqu'elle le veut, peut être distinguée. La noblesse est l'ouvrage de la nature, la distinction est celle de l'art, l'une est née avec nous, l'autre s'acquiert.

CLARISSE JURANVILLE.

LA FLEUR DE LA VIE

Fleur mourante et solitaire,
Qui fut l'honneur du vallon.
Les débris jonchaient la terre,
Dispersés par l'aquilon.

La même faux nous moissonne,
Nous cédons au même Dieu,
Une feuille l'abandonne,
Un plaisir nous dit adieu.

L'homme perdant sa chère,
Se demande avec douleur
Quelle est la plus éphémère
De la vie ou de la fleur.

— Du Soleil.

LE SAINT ROSAIRE.

D'après les témoignages nombreux des Pontifes romains, le chapelet ou rosaire remonte au commencement du troisième siècle. L'auteur de ce pieux exercice envers la Très Sainte-Vierge, est Saint Dominique, qui l'institua à la suite d'une révélation expresse de la part de la Reine du Ciel.

La pieuse pensée de Saint-Dominique fut béni par le plus grand de tous les succès, le succès populaire. Le peuple chrétien s'y est attaché de siècle en siècle avec une incroyable fidélité.

On peut dire en toute vérité que le Rosaire a délivré l'Église et l'Occident, et le résultat si mémorable de la bataille de Lépante, 7 Octobre, 1571,

est le fruit des prières du Rosaire. De ce jour date la décadence des Turcs. Les siècles passés et présents n'ont rien vu de semblable, dit un célèbre auteur (Michel Cervantes), et probablement les siècles futurs ne verront point de plus beau triomphe. Dans les siècles suivants, les Turcs éprouvèrent encore de rudes défaites de la part des armées chrétiennes, principalement à Vienne, le 13 Septembre, 1683 ; à Temeswar, le 5 Août, 1717. Tous ces succès étaient un écho prolongé de celui de Lépante. Le Pape Clément XI. le reconnut en rendant universelle dans tout l'Église la fête du Rosaire.

De nos jours, le Pape Léon XIII. après avoir rappelé la confiance de ses prédécesseurs dans l'efficacité du Saint Rosaire, exprime à son tour la même conviction.

"Nous avons cru tout à fait opportun d'établir pour la même cause, des prières solennelles, et de tacher, au moyen de ces prières adressées à la Sainte Vierge, d'obtenir de son fils Jésus-Christ un semblable secours contre les dangers qui nous menacent."

De là la consécration du mois d'octobre à la Sainte-Vierge.

Efforçons nous d'assister aux prières du Saint-Rosaire qui se font dans les églises ; du moins récitons le chapelet, chaque soir, en famille, et continuons cette bonne pratique le reste de l'année.—Du Soleil.

LA CHUTE DES FEUILLES.

De l'été, j'entends le glas qui tinte ;
hélas ! pauvres feuilles, tombez, tombez !

Hier encore si fraîches et si vivantes
sur ces petites branches, vous êtes
fanées aujourd'hui, fanées et mourantes,
car le vent qui tue a passé.

Pauvres feuilles qui me rappelez
mes songes évanouis, vous voilà donc
entassées sur la terre jusqu'à ce que le
tourbillon, dans sa course, vous dis-
perse loin, bien loin.

Peut-être vous emportera-t-il sur
quelque terre nouvellement fermée
pour couvrir le pauvre mort, qui, hier,
est tombé comme vous.

Où, peut être, vous laissera-t-il dans
quelque abri, pour servir de couche au
pauvre mendiant qu'on aura de par-
tout repoussé.

De l'été, j'entends le glas qui tinte ;
hélas ! pauvres feuilles, tombez.

Feuilles jaunes qui tremblez encore
aux arbres du bocage, vous me rap-
pelez la brièveté de la vie. Comme
vous, je serai emporté de l'arbre de la
vie. Où tomberai-je ? Je n'en sais
rien.

Les feuilles mortes tombent fatale-
ment où le vent les emportent, moi, je
peux, au contraire, préparer le lieu
où je tomberai.

De l'été, j'entends le glas qui tinte ;
hélas ! pauvres feuilles, tombez, tombez.—Du Soleil.

POUR RIRE.

"Allons-nous lire les minutes de la dernière assemblée ?" demande le président.

"J'objecte" s'écrie le membre qui s'oppose à tout.

"Pour quelle raison ?"

"Parce que ce n'était pas des minutes, mais de longues heures ennuyées."

LE FRANÇAIS.

A la Cour d'Angleterre.

On a déjà parlé de l'emploi de la langue française dans les actes officiels de la cour d'Angleterre.

Mais il n'y a pas seulement la formule de la sanction royale : "La royne avisera," et cette autre sanction pour les lois de finance : "La royne remercie ses bons sujets, accepte leur bonté et ainsi le veut."

On cite encore d'autres formules.

Quand un bill a été voté par la chambre des communes, le commis de la table, avant de le transmettre à la chambre des lords, l'endosse en ces termes : "Soit baillé aux seigneurs !" Réciproquement, quand un bill va de la chambre haute à la chambre basse, le clerc écrit : "Soit baillé aux communes !" Quand la chambre des communes reçoit un message royal, le haut chancelier fait un signe au "clerc assistant," qui lit le titre du bill, puis crie à haute voix :—"La royne le veut !" Pour les lois d'intérêt local :—"Soit fait comme il est désiré !" Si la reine doit donner son approbation, le clerc dit :—"La royne avisera !"

Ce sont là des traditions qui remontent à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le conquérant, duc de Normandie.

Les devises nationales sont généralement en langue française. En Angleterre : "Dieu et mon droit." L'ordre de la Jarretière : "Honneur soit qui mal y pense ;" en Hollande : "Je maintiendrai."

LA SOEUR DE CHARITE

Souvenir

Qui n'aime à se rappeler les souvenirs du passé ? Qui n'aime à laisser errer sa pensée sur quelque époque évanouie, déjà enfais bien loin, mais qui revient comme d'elle-même nous redire les joies et les peines d'un temps qui n'est plus ?

Quand le jour s'en va mourant, et que le crépuscule balance encore, au couchant, sa teinte demi-rosée, oh ! alors, qui n'a rêvé ? qui ne s'est souvenu ? . . . Les années s'écoulaient, tombant une à une dans l'oubli, et ne nous laissent, à chacun, que l'âge et les souvenirs. Heureux si, au fond de ceux-ci, il ne reste aucuns regrets.

C'était un soir de mars ; les bruits de la ville s'affaiblissaient insensiblement. Mon-tréal allait se reposer quelques heures, pour recommencer, le lendemain, sa vie d'agitation et de commerce. Les cloches avaient fini de tinter l'Angelus, une seule, en retard sans doute, faisait encore entendre, au loin, un son argentin ; mais bientôt, à son tour elle resta silencieuse. Deux jeunes sœurs de charité avaient laissé leur communaute pour les devoirs de leur mission, et s'en allaient, d'un pas rapide, un sentier battu dans la neige, qui les conduisait vers la montagne ; on les avait prévues que la des malheureux attendaient du secours. Elles marchaient en contemplant parfois ce beau ciel étoilé, sur lequel la lune répandait en ce moment des flots de sa pâle lumière ; puis la campagne encore, couverte de neige, se déroulait au loin devant elles, et parfois une humble maisonnette laissait percer une faible clarté qui les guidait en passant. Bientôt elles arrivèrent à une maison triste et obscure : c'était là qu'elles étaient attendues. . . . Ah ! l'heureux du monde qui serait passé devant cette pauvre demeure, dans son brillant équipage, n'aurait jamais pu concevoir une misère semblable !

Trois pièces composaient la maison : l'entree, dans laquelle se trouvait le poêle, était un endroit noir et enfumé, et si sale, si sale, que les pauvres sœurs ne savaient où déposer leurs manteaux. De faibles plaintes les attirèrent dans la chambre voisine ; là, sur un misérable grabat, gisait une femme malade de typhus, et, auprès d'elle, dans le même lit, trois jeunes filles, dont l'aînée pouvait avoir quinze ans, toutes atteintes de la même maladie. Deux d'entre elles avaient reçu, dans la journée, le sacrement des mourants. La pauvre mère informa les Sœurs que dans

la troisième chambre étaient son mari et ses petits garçons ; eux aussi étaient malades, mais elle ne savait jusqu'à quel point ; elle les pria d'aller les voir et de lui apporter les nouvelles. C'était facile de se rendre à sa prière ; mais, là, quel spectacle ! Couchés sur la paille, quelques haillons pour couverture, étaient, pile-mêle, le père, un front duquel tombaient déjà les sueurs de l'agonie, puis quatre petits garçons. Presque rien pour les garantir du froid, qui pénétrait dans l'appartement par les carreaux brisés, et remplacés par le traditionnel chapeau de paille. Dans un coin des meubles entassés, et sur une table, quelques objets de fine faïence, paraient d'un temps meilleur pour l'infortunée famille.

En effet, c'était des émigrés, qui avaient laissé une certaine aisance en Irlande, pour venir chercher fortune au Canada. Hélas ! toujours, toujours le rêve pour la réalité ! Le père avait embrassé l'état de jardinier. Déjà il prospérait ; mais leurs modestes épargnes s'étaient peu à peu fondées devant les exigences de la maladie.

De temps en temps un des enfants, le moins malade, se levait de sa couche et venait présenter à son père un breuvage noir et dégoûtant. Après que le mouribond avait bu, le même verre passait à tour de rôle, aux lèvres des autres. L'une des Sœurs s'approcha du mourant : elle lui fit entendre de ces mots qui consolent, lui parla de Dieu et d'un mode meilleur, puis elle lui prépara un breuvage rafraîchissant, tout en essayant la sœur froide qui inondait sa figure.

Oh ! s'il est une mission béni, et s'il est une vie bien remplie d'œuvres méritoires pour le ciel, n'est-ce pas celle de ces saintes filles, qui disent un éternel adieu aux plaisirs du monde, aux joies de la famille et au confort de la vie, pour se consacrer au soin des malades. Qui, si ce n'est elles, serait venu dans la maison du pauvre, aurait reposé sur son épaule la tête du mourant, pour le délasser des fatigues que sa couche si dure lui faisait endurer ? Qui aurait secouru, dans ce moment, ces pauvres petits enfants, dont pas un ami ne se souvenait ?

La nuit se passa tout doucement, dans les alternatives de soins, de veilles et de prières. Mais à peine l'aube blanchissait-elle la cime de la montagne, qu'elles virent mourir le père en les bénissant. La pauvre mère, qu'il avait fait encourager et soigner à son tour, et qui bien des fois déjà avait essayé de se lever, retrouva ses forces dans son énergie suprême, en entendant le râle de l'agonie, elle s'approcha du lit ; mais l'émotion fut trop forte ; dix minutes après, elle aussi avait cessé de souffrir. . . . Qui pourrait peindre la désolation des malheureux orphelins, en présence de ces deux cadavres leur plus cher soutien ! Oh ! la plume se refuse à écrire de semblables scènes . . .

Le lendemain, la pauvre maison était vide ; le cimetière et l'hôpital s'étaient partagés la famille entière.

(Du "Foyer Canadien" 1861.)

ACCUSE DE RECEPTION.

London, Ont., 17 Septembre, 1910.

E. J. Kestil, Sec. Sec., No. 13, C. M. B. A., Stratford, Ont.

Cher Monsieur—Comme l'un des exécuteurs de la succession de mon frère, je vous informe que nous avons reçu de Mr. S. R. Brown, Grand Secrétaire de la C. M. B. A. la somme de \$100, plus montant de la réclamation de feu Thomas Quirk. Je désire, au nom de la famille et des parents du défunt, vous remercier bien sincèrement, ainsi que les officiers et les membres de la succursale No. 13, des multiples actes de bonté envers mon frère pendant sa maladie et aussi de la promptitude avec laquelle cette réclamation a été payée.

Croyez-moi, sincèrement à vous,

M. J. QUIRK.

RESOLUTIONS DE CONDOLENCES.

A l'assemblée des membres de la succursale No. 312, de Rogersville, N. B., tenue le 24 d'Avril à leur salle de réunions, il a été proposé :

Que les plus sincères condoléances des frères de la dite succursale soient offertes au frère Joseph A. Richard pour le malheur qui vient de le frapper dans ses sentiments les plus chers, par la perte de son épouse bien-aimée qui, par ses brillantes qualités, avait su acquiescer une haute considération dans la paroisse de Rogersville.

Que copie de la présente résolution soit adressée à la famille de la défunte, au CANADIAN et au Monsieur Acadie, pour publication.